

COMMUNE DE BERGHOLTZ

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GALLIATH, Maire

Présents : Claudine GEMSA 1^{ière} adjointe, Jacky FRETZ 2^{ème} adjoint, Lucie BOYELLE 3^{ème} adjointe
Patrick LINCKER, Thierry MARTY, Nathalie CORTI, Gabrielle CAMBRON, Marc BURRER,
Nathalie AMBIEL, Philippe SCHALLER, Hervé CLOR, Audrey SCHMITT, Julie JACOBOWSKY

Absent excusé : Yves DEIBER qui a donné procuration à Marc BURRER.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 06 mars 2023**
2. **Création d'un sentier découverte**
3. **Avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la société SEPI GAZ pour l'exploitation d'une installation de méthanisation sur la commune d'Issenheim**
4. **Compte-rendu des délégations consenties au Maire**
5. **Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h en saluant les conseillers régulièrement convoqués le 5 avril 2023.

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- **Jardins partagés : achat d'un portail**

L'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour

Conformément à l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Claudine GEMSA, adjointe, comme secrétaire de séance assistée de Madame Stéphanie BAUCHET, secrétaire générale, comme secrétaire auxiliaire.

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 06 mars 2023 a été adressé aux Conseillers Municipaux.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Le Maire :
Jean-Luc GALLIATH

La secrétaire de séance :
Claudine GEMSA

POINT 2 – Création d'un sentier découverte

Par délibération du 05 décembre 2022, le conseil municipal avait validé le projet de création d'un sentier découverte. Après une étude plus avancée du projet, Monsieur le Maire propose de la création d'un circuit avec 3 versions qui intégreraient des panneaux déjà existants.

Le planning de réalisation est fixé du 01/09/2023 au 30/06/2024.

La commune souhaite créer un sentier permettant d'accroître l'attractivité du territoire en faisant découvrir l'histoire de la commune au niveau économique et social ainsi que la filière viticole qui participe à l'entretien des paysages, le tout dans le respect de l'environnement. Le trajet sera localisé dans le village, dans le vignoble et dans la forêt. En sus des panneaux et des audioguides, une brochure permettra une explication plus détaillée pour les personnes intéressées ; Elle sera distribuée aux habitants et mis sur le site internet de la commune. Un dépliant sera mis à disposition de l'Office de tourisme, des commerces locaux et des propriétaires de gîtes.

Ecologiquement responsable, ce projet favorise la découverte de la nature environnante et préservation de la forêt dans son état originel qui n'est pas exploitée dans le site des carrières.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Cofinanceurs	Montant
Charte graphique et conception	6 583,50 €	Feader (Leader)	16 482,00 €
Fabrication panneaux et impression brochure et dépliant	8 467,08 €	Gerplan	2 520,00 €
Pistes audioguide multilingues	7 703,15 €	autofinancement	4 751,73 €
Frais d'inauguration	1 000,00 €		
TOTAL	23 753,73 €		23 753,73 €

L'opération pourrait être éligible aux fonds européens via le programme LEADER Rhin-Vignoble-Grand-Ballon, en faveur de la transition « économique ». La structure porteuse du projet devra avancer l'ensemble des dépenses, les subventions européennes étant versées sur récapitulatif des frais engagés signé par la Trésorerie.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ ***décident de réaliser le sentier découverte et d'inscrire la somme de 30 000 € au budget primitif 2023.***

➤ ***valident le plan de financement prévisionnel et le calendrier prévisionnel de réalisation.***

➤ ***autorise le Maire ou son représentant à faire des demandes de subventions aux cofinanceurs publics dont la demande d'aide au titre de LEADER.***

➤ ***autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.***

POINT 3 – Avis du conseil municipal sur la demande d’enregistrement présentée par la société SEPI GAZ pour l’exploitation d’une installation de méthanisation sur la commune d’Issenheim

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société SEPI GAZ a déposé une demande d’enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l’environnement dans le cadre du projet de création d’une unité de méthanisation agricole collective qui sera implantée sur la commune d’Issenheim, route de Merxheim (RD 3B) au lieu-dit « Mittelfeld ».

Une consultation du public concernant ce projet se déroule du 18 avril 2023 au 15 mai 2023 inclus.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 30 mai 2023 au plus tard.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code de l’Environnement, la mairie a été destinataire du dossier de consultation du public présenté par la société SEPI GAZ.

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production d’énergie utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte, avec notamment l’atteinte de 32% de la consommation finale brute en 2030 par les énergies renouvelables;

Vu l’article 1^{er} de l’arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables en France métropolitaine ;

Vu la loi d’accélération de la production d’énergies renouvelables adoptée le 7 février 2023 par le Sénat qui entend faciliter l’installation d’énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l’Union européenne de 23% de part de renouvelables. Cette loi a pour ambition de lever les freins au développement des énergies renouvelables en simplifiant les procédures, en planifiant le déploiement des installations et en libérant du foncier.

Vu la nécessité de développer des énergies renouvelables, et notamment la méthanisation, au niveau régional pour atteindre les objectifs affichés dans le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Égalité des Territoires de la région Grand Est approuvé le 24 janvier 2020. La région Grand Est ambitionne notamment de devenir d’ici 2050 une région à énergie positive et bas carbone avec un objectif intermédiaire de couvrir 41% de la consommation finale d’énergie par les énergies renouvelables en 2030. La Région affirme la volonté de développer la production d’énergies renouvelables et de récupération, en s’appuyant entre autres sur le développement de la méthanisation.

Vu les engagements en faveur du développement des énergies renouvelables de la communauté de communes de la région de Guebwiller à travers le Pacte territorial de relance et de transition écologique et le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial.

Considérant que le projet d’unité de méthanisation agricole collective s’inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs, qu’il participe également à l’amélioration des pratiques agricoles (valorisation du lisier, du fumier et des autres ressources organiques des exploitations agricoles partenaires, amélioration de la qualité des engrais et réduction de l’utilisation des engrais de synthèse, diminution des odeurs dues à l’épandage...) et qu’il constitue un projet de développement durable et d’économie circulaire. Considérant également que le projet a une portée territoriale en valorisant les co-produits de l’usine SOJINAL ALPRO, en diminuant la charge organique à traiter

Le Maire :
Jean-Luc GALLIATH

La secrétaire de séance :
Claudine GEMSA

par la station d'épuration de ISSENHEIM, en verdissant le réseau de gaz géré par CALEO, mais également par la volonté du projet de créer une synergie avec les viticulteurs de la région. ;

Après débats et délibération, chaque conseiller ayant été mis en mesure de consulter le dossier de consultation du public mis à leur disposition en mairie, le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société SEPMI GAZ.

- 15 pour
- 0 contre

POINT 6– Jardins partagés : achat d'un portail

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les parcelles de jardins partagés vont être mises à disposition des locataires par le biais d'une association qui est en cours de création.

Pour finaliser le projet, la commune doit encore mettre en place un portail de 6 m lors de la journée citoyenne.

Madame Claudine GEMSA fait part des résultats de la consultation.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- *D'inscrire au budget la somme de 1 700 € pour l'acquisition de ce portail ;*
- *Charge le Maire ou son représentant de retenir l'offre la mieux disante ;*

POINT 4– Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Aucune délégation n'a été utilisée depuis la dernière séance.

POINT 5- Divers

A- Permis

Monsieur le Maire présente les dossiers de permis de construire pour lesquels a été émis un avis, à savoir :

➤ Déclaration préalable :

Jérôme RAPOLD, 3 rue Robert Schuman : clôture

Commune de Bergholtz, 11 rue de l'Eglise : réfection de la toiture du presbytère

André CZECH, 5 rue des Lilas : abri de jardin

B. Informations diverses

- Monsieur Jacky FRETZ informe l'assemblée de la nécessité de remplacer la tondeuse. Des devis ont été sollicités et l'achat entrera dans le montant du budget voté au compte 2157.
- L'Unité Routière de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) a informé la commune de la réfection d'un tronçon de la rue de Bergholtz-Zell le 17 avril 2023. En effet, une partie de la route doit être reprise suite à des malfaçons.
- Les fouilles archéologiques au bas de la rue de l'Eglise, préalables au futur lotissement, ont débuté.
- Madame Claudine GEMSA fait part de l'avancée du projet de hangar communal dont les demandes de devis sont en cours.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h10.